



ERNEST GLASSON, LE JURISTE SURDOUÉ

Né à Noyon le 6 octobre 1839, ce fils d'un contrôleur receveur des contributions directes fit une carrière exemplaire dans l'enseignement du droit comparé et de l'histoire juridique.

UN CURSUS HONORUM PARFAIT

Fils d'Antoine François Glasson (1798-1874) et de Lucie Rosalie Judan (1801-1874), Ernest Glasson vécut sa prime enfance à Noyon avant de suivre des études secondaires à Strasbourg où son père avait été muté comme inspecteur divisionnaire des contributions indirectes. Avocat à Strasbourg en 1860, professeur de législation et chargé de cours à la faculté de droit de Strasbourg en 1864, il fut reçu premier au concours d'agrégation

en 1865. Délégué dans la chaire de droit romain à Nancy, il fut nommé agrégé à la faculté de droit de Paris en 1867. L'année suivante, il épousa Alice Colmet d'Aâge, dont le père était professeur et doyen de la faculté de droit de Paris. Elle donna naissance à trois enfants, Lucie, Paul et Marie. Professeur de législation civile comparée à l'École des Sciences Politiques (1874), il obtint la chaire de Code Civil (1878) puis celle de procédure civile (1879) à la faculté de Paris.

UN AUTEUR PROLIQUE RECONNU

Promu membre de l'Institut en 1882, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1884 et officier en 1896. Il exerça ses talents dans la commission de réforme de la procédure et membre du comité de législation au ministère de la Justice (1882) avant d'être nommé membre du comité historique et scientifique au ministère de l'Instruction publique en 1883. Il fut nommé dans le même ministère membre du comité consultatif (1891). Il termina sa carrière comme doyen de la faculté de droit (1898). Auteur de nombreuses études, dont *l'Histoire du Droit et des institutions politiques, civiles et judiciaires de l'Angleterre* (1882), il reçut le prix Odilon-Barrot en 1881.

Souffrant de graves problèmes de vue, il était aidé dans ses travaux par son épouse. Cette dernière décéda en 1904. Très affecté, il décéda à son tour le 1^{er} juin 1906. Le bulletin de la Faculté de droit dit de lui que « sa parole sobre et mesurée, sa science de juriste et d'historien réunissent chaque année autour de sa chaire un auditoire nombreux et toujours attentif ».

Jean-Yves Bonnard
Président de la Société historique,
archéologique et scientifique de Noyon
www.societe-historique-noyon.fr